



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

DELIBERATION N°10

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J. DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX - A. DARTIGUES - A. VALETTE, – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD, H. ETCHENIQUE, M. BECRET, C. MARTIN.

Membres représentés par pouvoir :

C. DOS SANTOS donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
S PUYO donne pouvoir à Mme Alexandra VALETTE
J WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
B GERY donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Objet :
**Mise à
disposition de
la salle du Bal –
Tarification de
la location dans
le cadre d'un
tournage**

Monsieur José Dos SANTOS expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par une société de production, « EVS PRODUCTIONS », pour la mise à disposition du complexe Vaillant Couturier dans le cadre d'un tournage d'une série télévisée de TF1 sur la période du 16 au 20 novembre 2023.

La Scène Nationale Sud Aquitain, gestionnaire de la salle de spectacle Apollo, après concertation avec la Commune, a donné son accord pour la mise à disposition de l'équipement pour un coût journalier de 2 550 € conformément à la délibération du conseil d'administration de la Scène Nationale du 22 juillet 2020, comprenant la mise à disposition de la salle et du personnel de la régie technique.

Concernant le coût de la location de la salle de Bal, la délibération du Conseil Municipal de la Commune du 17 octobre 2022 prévoit les conditions de mise à disposition uniquement pour des occupations boucalaises.

Dès lors, Monsieur José Dos SANTOS propose de fixer le tarif journalier de cette mise à disposition à hauteur de 750€.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- fixe à 750 € par jour le tarif de la location de la salle de Bal au profit de la société de production, EVS PRODUCTIONS.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 novembre 2023
Le Maire,**

